



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu du Groupe de Travail Espèces Benthiques et Démersales VIII et IX Saint-Jacques-de-Compostelle – Espagne – le 23 Octobre 2017

Le Président Serge Larzabal a remercié les membres pour leur participation et les interprètes, par avance, pour l'appui apporté tout au long de la réunion. Il a également souligné les excellentes conditions offertes pour le déroulement de la réunion. Il a ensuite précisé les canaux de traduction.

Le Président a indiqué que l'absence de Secrétaire général n'avait pas lieu d'être discutée dans cette instance et serait traitée en Comité exécutif et en Assemblée générale.

En l'absence de commentaire, le compte rendu de la précédente réunion ainsi que le projet d'ordre du jour ont été validés en l'état.

Hugo Gonzalez a indiqué devoir interrompre sa participation à ce groupe de travail et présenté Purification Fernandez, amenée dorénavant à le remplacer dans ce groupe de travail.

### Obligation de débarquement 2018

Jean-Marie Robert a présenté les évolutions que le projet d'acte délégué de la Commission européenne, diffusé en début septembre, prévoit d'apporter pour 2018 au Plan rejets pour les pêcheries démersales des eaux occidentales australes, notamment :

- Pour les pêcheries démersales déjà soumises à l'obligation de débarquement (OD) :
  - o L'exemption survie Langoustine pour les chalutiers en zones VIII et IX et l'exemption de minimis Merlu pour les chalutiers et senneurs sur les mêmes zones sont prorogées en 2018, les informations scientifiques complémentaires fournies ayant été acceptées par le CSTEP. Les autres exemptions ont été maintenues ;
  - o L'OD s'appliquant aux pêcheries de baudroies en zones VIII et IXa est étendue aux filets trémails et à tous les filets de maillage minimal de 170 mm. Cette évolution s'avère assez neutre en termes de conséquence réglementaire.
- Les nouvelles pêcheries assujetties à l'OD en 2018 : les pêcheries palangrières de grands fonds pour leurs captures de sabre noir et de dorade rose ainsi que les chalutiers de fond et senneurs pour leurs captures de merlan bleu, dans les eaux ibériques, y sont désormais soumises.

Il est constaté que le projet d'acte délégué n'introduit finalement que peu d'évolution pour 2018 par rapport à 2017, que la Commission européenne pratique la politique des petits pas et que le cadre du débat technique sur les plans rejets souffre d'un manque de clarté. L'absence de réponse de la Commission européenne sur l'avis n°114 du CCS est également soulignée.

Jean-Marie Robert a indiqué que les pêcheries françaises se félicitaient du maintien des exemptions Langoustine et Merlu, n'étant que peu concernées par les autres aménagements proposés pour 2018.

Plusieurs membres ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences de la mise en œuvre de l'OD sur les entreprises de pêche, alors que de nombreuses questions demeurent sans réponse et que l'échéance de 2019 qui verra l'OD s'étendre à un plus large spectre d'espèces et d'engins, se rapproche. Les contraintes particulières des pêcheries mixtes (stocks à quota limitant), le périmètre restreint d'application des exemptions, le manque de débouché des captures indésirées (surtout pour les pêcheries qui en produisent peu), les conséquences sur la fixation des quotas de pêche (répartition et utilisation des quotas uplifts) ou encore le risque de fermeture de pêcheries, de





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

découragement de la profession ou de dérive des pratiques de pêche, sont autant de sujets d'appréhension et d'incertitude évoqués en réunion. L'absence de représentants de l'Administration des trois Etats Membres pour éclairer le débat et entendre les revendications de la profession est regrettée.

Le Président a estimé que chacun était désormais conscient du défi mais surtout des limites et des difficultés associées à l'application complète de l'OD. Il a appelé les membres à faire remonter, individuellement et dans les meilleurs délais, leurs propositions, d'une part, aux autorités de leur Etat Membre de façon à ce qu'elles en prennent la pleine mesure, et, d'autre part, au CCS en vue de la rédaction d'un courrier à destination du Groupe d'Etats Membres (GEM).

La démarche initiée au sein du CCEON à travers le Choke Mitigation Tool, un tableau de synthèse des possibilités d'atténuation des effets de l'OD pour chaque stock à quota limitant (choke species), est présentée brièvement. Réalisé par le BIM (Agence irlandaise de développement des produits de la mer), cet outil a le mérite de tenter de trouver des solutions pour minimiser les conséquences de l'OD sur les pêcheries du périmètre de compétence du CCEON. Il est proposé d'en faire la diffusion aux membres du groupe de travail à titre d'information pour ensuite étudier l'opportunité de mener ce même exercice pour les eaux couvertes par le CCS. L'appui d'une structure scientifique et le financement de l'action devront dans ce cas être envisagés.

La tenue du séminaire sur l'OD organisé le 15 novembre 2017 par la Commission européenne est évoquée. La représentation du CCS à ce rendez-vous sera assurée par Sergio Lopez, Jean-Marie Robert et Bjorn Stockausen, témoignant ainsi de la volonté d'associer les ONG aux travaux du CC. Aucune information sur les orientations qui y seront soutenues par la Commission européenne, entre volonté d'une révision de la PCP en lien avec l'OD et maintien du cap tel qu'il est aujourd'hui défini sur le sujet, n'est disponible à ce jour.

La nécessité de soutenir au cours du séminaire sur l'OD comme au travers du courrier à adresser au GEM les seules positions consensuelles qui unissent les membres du groupe de travail est soulignée. Les propositions et le processus de validation interne de l'avis n°114 du CCS, pouvant servir de base à ces démarches, sont discutés. Hugo Gonzalez a estimé que certaines propositions nouvelles méritaient d'y être ajoutées telles que la flexibilité interannuelle, les échanges de quotas et droits de pêche entre Etats (depuis ceux qui en ont en excédent vers ceux pour qui ils font défaut) ou encore l'attribution de « quotas accessoires » pour les espèces à quota faible ou nul. Des avis divergents sont également exprimés sur d'autres propositions, nouvelles ou présentées dans l'avis n°114, telle que la révision de la stabilité relative pour certains petits quotas et le recours à un système de rétribution pour le travail supplémentaire imposés par l'OD. Francisco Teijeira a regretté que certaines de ses propositions n'aient pu être prises en compte dans l'avis n°114 du CCS. Il est toutefois rappelé que le groupe de travail n'a pas la capacité d'invalider un avis entériné par le Comité exécutif du CCS.

A l'issue des discussions, il est décidé de s'appuyer sur les points de convergence de l'avis n°114 du CCS et sur les autres propositions consensuelles transmises par les membres du groupe de travail pour définir les positions à défendre et à faire valoir :

- au sein du courrier signé du Président du Groupe de travail et à destination du GEM. Les membres seront préalablement consultés sur un projet de courrier. En l'absence de consensus, le courrier ne sera pas envoyé ;
- lors du séminaire sur l'OD du 15 novembre 2017, par les trois représentants du CCS.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Plan de gestion Eaux Occidentales

Le Président Serge Larzabal a informé les membres que la transmission du projet de Plan de gestion de la Commission européenne attendu initialement pour l'été est reportée à la fin de l'année. Il a ajouté que plusieurs points de l'avis n°103 du CCS pourraient avoir été pris en compte dans ce cadre.

## Gestion des stocks et possibilités de pêche 2018

Le Président Serge Larzabal a proposé d'engager une discussion sur chacun des stocks benthiques du champ de compétence du CCS en s'appuyant sur le tableau transmis en préparation de la réunion. Stock par stock, après avoir évoqué les points saillants des avis du CIEM disponibles pour 2018, il est proposé aux membres de débattre sur les possibilités de pêche pour 2018 et d'établir une position du groupe de travail en vue de la production d'un projet d'avis du CCS. La possibilité pour les membres de transmettre ultérieurement leurs propositions complémentaires est toutefois signalée.

### - Cardine VIIIabde

Serge Larzabal a souligné les tendances favorables du stock présentées par l'avis 2017 du CIEM pour le stock en zone VIIbk et VIIIabd et indiqué qu'en application de l'approche RMD, cet avis recommandait pour 2018 une diminution de 2 % des possibilités de pêche préconisées par l'avis scientifique de 2016.

Hugo Gonzalez a rappelé la forte réduction du TAC en zone VIII (- 25 %) imposée pour 2017 suite à l'évaluation analytique du stock, et considéré que, dans ce contexte, l'objectif d'atteinte du RMD en 2020 était à privilégier à toute autre échéance, au risque sinon de générer des contraintes trop fortes pour les entreprises concernées.

Jean-Marie Robert a estimé qu'au regard des tendances encourageantes du stock et des différences de gestion qui sont progressivement apparues entre les zones VII et VIII, il était souhaitable de solliciter une légère hausse du TAC en zone VIII et une augmentation à 10 % du niveau de flexibilité interzonale. Plusieurs autres membres se sont exprimés en faveur d'une hausse du TAC.

Jean-Marie Robert a proposé de soutenir l'option de gestion F=F2017 présentée sur l'avis du CIEM, permettant à la fois une hausse du niveau des captures et une hausse du niveau de biomasse pour 2018.

Il est proposé de défendre pour ce stock, au regard du contexte socio-économique de la pêche, l'objectif d'atteinte du RMD en 2020, et de soutenir l'option de gestion F=F2017 présentée sur l'avis 2017 du CIEM et l'augmentation à 10 % du niveau de flexibilité interzonale entre VII et VIII.

### - Cardine VIIIc-IXa

Serge Larzabal a indiqué qu'en application de l'approche RMD, la recommandation du CIEM pour 2018 représentait une augmentation de 20 % des possibilités de pêche par rapport à la préconisation scientifique pour 2017.

En l'absence de commentaire, il est proposé de suivre l'avis scientifique pour ce stock.

### - Baudroies VIII abde



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Serge Larzabal a rappelé que le CIEM formulait indépendamment des avis sur la baudroie noire et la baudroie blanche pour les zones VIIbk et VIIIabd et qu'en application de l'approche de précaution, il recommandait une diminution du TAC global de 12 % pour 2018.

Jean-Marie Robert s'est exprimé en faveur d'une proposition de statu quo du TAC global dans la mesure où le contexte de négociation de fin d'année sera le même que celui de fin 2016. En effet, les avis du CIEM produits en 2016 restent valides pour 2018, le niveau du TAC global est inchangé depuis 2014 et les niveaux de prélèvements ne permettent pas de modifier la perception de l'état de ces stocks. Il a précisé que le CIEM établissait ses propositions sur les niveaux de capture et que la méthodologie d'évaluation de ces stocks devait faire l'objet d'un benchmark en 2018.

Luis Francisco Marin Andrès a souligné l'impact que la perte de la flexibilité interannuelle a entraîné sur les pêcheries suite au changement de catégorie d'évaluation de ces stocks.

Alors que plusieurs membres se sont interrogés sur la pertinence d'une demande de hausse du TAC, il a été jugé préférable de s'en tenir à une proposition de statu quo au regard de la perception de l'état du stock. Il est en effet considéré que le choix de l'une des options de gestion des avis du CIEM pouvait contraindre la profession à suivre à l'avenir les scénarii scientifiques, dont les tendances et la portée ne pourront être connues avant l'issue du benchmark de 2018.

Considérant la variabilité des conditions de production d'une année sur l'autre, Pascal Heid a proposé de soutenir la mise en place d'une flexibilité interzonale dans les deux sens, la possibilité de décompter du TAC VII jusqu'à 10 % des captures réalisées en zone VIII existant déjà pour ces stocks.

A l'issue des discussions, il est proposé de soutenir la position de statu quo du niveau du TAC en zone VIIIabde et de solliciter une flexibilité interzonale dans les deux sens entre les zones VII et VIII et dans les mêmes proportions (10 %).

#### - **Baudroies VIIIc-IXa**

Aurelio Bilbao a expliqué que, malgré le bon état apparent des stocks de baudroies noire et blanche dans les eaux ibériques, le niveau de recrutement récent était plutôt faible lorsqu'il était connu. Il a suggéré de solliciter une légère hausse du TAC global pour les deux espèces, supérieure pour la baudroie noire à celle demandée pour la baudroie blanche.

Miren Garmendia a considéré que la réalité du secteur et le risque de perte de navires en cas de diminution des possibilités de pêche sur ces stocks devaient permettre d'argumenter cette demande. La PCP n'impose pas d'atteindre le RMD dès 2018 mais seulement en 2020, notamment dans un tel contexte.

Maria José Rico s'est exprimée en faveur de cette proposition et a rappelé que ces espèces étaient concernées par l'OD en zone VIIIc et IXa.

Il est ainsi proposé de soutenir une légère augmentation du TAC pour 2018, compte tenu du contexte socioéconomique justifiant de reporter au-delà de 2018 mais dans la limite de 2020 l'atteinte du RMD pour ces stocks.

#### - **Langoustine VIIIc**

Un membre a rappelé le contexte qui a abouti à la fixation d'un TAC nul sur ce stock pour 2017, les tendances pourtant encourageantes mises en évidence à partir des données de rendement de pêche enregistrées en 2015 et 2016 tout particulièrement sur l'Unité fonctionnelle 25 (FU 25), l'adoption de l'avis n°113 du CCS et la demande de réouverture de la pêche pour 2018 pour un volume de captures équivalent à la production de 2016 (soit 46 tonnes), qu'il a proposé de soutenir. Il a





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

expliqué que les résultats de la campagne scientifique menée en septembre sont très différents des rendements horaires obtenus par les navires professionnels.

Il est proposé de s'appuyer sur l'avis n°113 du CCS, complété des nouvelles données scientifiques disponibles, pour solliciter la reprise d'une exploitation réduite de ce stock, et a minima sur l'unité FU 25.

#### - **Langoustine VIIIab**

Quiterie Sourget a indiqué que l'indice d'abondance du stock était en baisse et que, bien que l'avis du CIEM pour 2018 n'était pas encore paru, une légère réduction du TAC était à attendre.

Jean-Marie Robert a rappelé que la hausse du TAC de 2016 avait été obtenue d'après une nouvelle méthodologie d'évaluation qu'il était désormais délicat d'ignorer. Il a proposé de transmettre au CCS la proposition de la profession française après publication de l'avis du CIEM.

#### - **Langoustine IXa**

Il est expliqué que les possibilités de pêche sont réduites aux unités fonctionnelles FU 28, 29 et 30 (Sud-Ouest et Sud du Portugal et golfe de Cadiz).

A l'issue d'une discussion portant sur le nécessaire partage de la ressource entre tous les navires de la flottille concernée et la volonté d'augmenter le TAC du golfe de Cadiz, il est proposé aux différents intervenants concernés de transmettre au CCS une proposition écrite de gestion pour ce stock.

#### - **Merlu VIIIabde**

Jérôme Jourdain a proposé de suivre la recommandation du CIEM pour ce stock, soit une réduction des débarquements de 13 % en 2018 par rapport à 2017, pour le maintenir en situation de RMD.

En l'absence d'autre intervention, il est proposé de retenir cette proposition.

#### - **Merlu VIIIc**

Serge Larzabal a indiqué qu'en application de l'approche RMD, la recommandation du CIEM pour 2018 représentait une augmentation de 6 % des possibilités de pêche proposées par l'avis de 2016 mais demeurerait très inférieure au niveau du TAC retenu pour 2017.

Aurelio Bilbao a suggéré d'appliquer cette augmentation au niveau du TAC de 2017.

A l'issue des discussions, il est proposé de soutenir une hausse du TAC 2018 de 6 % par rapport au TAC 2017, à l'image de l'évolution de la préconisation scientifique sur le même pas de temps.

#### - **Sole VIIIabde**

Considérant le maintien en l'état pour 2018 des mesures de gestion françaises (dont la mesure de sélectivité), le niveau de biomasse féconde supérieure à BRMD, la tendance à la baisse de F, Jérôme Jourdain a proposé de soutenir une hausse des possibilités de débarquement de 9 %, alors que les rejets étaient considérés négligeables jusque 2015.

Jean-Marie Robert, favorable à une telle approche, a alerté sur l'éventualité d'une proposition de la Commission européenne de maintien du niveau du TAC 2017 pour 2018 (soit 3420 t) au titre du plan de gestion informel. Il a proposé de faire mention dans l'avis du CCS des circonstances qui ont amené les membres à faire le choix d'une dérogation aux principes du plan de gestion, notamment la nécessité d'actualiser préalablement les règles de de contrôle d'exploitation d'après les nouveaux points de référence.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

#### - **Merlan VIII et lieu jaune VIIIabde**

Jean-Marie Robert a indiqué que la profession française souhaitait remettre en cause l'application du principe de précaution pour les stocks à données limitées (baisse de 20 % des possibilités de pêche tous les 3 ans). Il a proposé de soutenir la reconduction en 2018 des possibilités de pêche de 2017 pour le lieu jaune et la plie et de défendre le retour au TAC de 2015 pour le merlan pour pallier la baisse injustifiée du TAC survenue en 2016.

#### - **Stocks de raies**

Jérôme Jourdain a expliqué que l'avis 2016 du CIEM était toujours valide en 2018, rappelé l'augmentation du TAC global de 10 % en 2017, la nécessité d'approfondir les connaissances des différentes espèces et pointé le risque de surexploitation d'espèces sensibles et au contraire de sous-exploitation d'espèces en bon état. Il s'est exprimé en faveur du maintien de TAC 2017 (soit 3 762 t) dans l'attente de connaissances complémentaires sur ces stocks.

Jean-Marie Robert a fait état des réflexions et des scénarios de gestion discutés au sein du CC EON sur ces stocks et considéré que le rapport attendu du CSTEP sur ces propositions jouera un rôle important dans les négociations de fin d'année. Il conviendrait de s'appuyer sur ce rapport pour établir les propositions du CCS.

#### **Principales Conclusions :**

- La synthèse des possibilités d'atténuation des effets de l'OD pour chaque stock à quota limitant (Choke Mitigation Tool) développée au sein du CC EON, sera diffusé pour information aux membres du groupe de travail ;
- Les membres sont appelés à transmettre dans les meilleurs délais leurs propositions complémentaires à celles de l'avis n°114 du CCS, en lien avec la mise en œuvre de l'OD, afin de rédiger un projet de courrier signé du Président du Groupe de travail à destination du GEM ;
- Les Membres sont invités à adresser au CCS leurs argumentaires et revendications précises concernant les possibilités de pêche 2017, afin de préparer au mieux le projet d'avis du CCS.



Région  
PAYS DE LA LOIRE

